



Reconnaissance de paternité sur un bébé à venir

Par Visiteur

Je suis française résident en Tanzanie , je suis enceinte de 7 mois et viendrai accoucher en France . Le père du bébé est tanzanien ,nous ne sommes pas mariés,il ne pourra pas venir en France pour la naissance et il nous est impossible de faire une reconnaissance de paternité ante-natale à l'ambassade de FRANCE à Dar es Salaam , par éloignement et manque de temps .Comment faire pour qu'il soit attribué à l'enfant le nom de son père lors de son acte de naissance à la mairie de Nice , France ?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement il n'y pas vraiment de solution.

Etant donné que vous n'êtes pas mariée avec le père, il ne peut être désigné si j'ose dire d'office comme le père.

La reconnaissance par anticipation vous ne pouvez pas la faire et le père ne sera pas là à la naissance.

De ce fait l'enfant portera votre nom.

Cordialement